

SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

6 – BUDGETS 2007 du Sméag

RAPPORT

Le présent rapport constitue un résumé des principales données chiffrées du budget et des évolutions qui peuvent être relevées par rapport au budget 2005. Ce projet de budget a été élaboré conformément aux décisions prises lors du débat d'orientations budgétaires du 5 décembre 2006. Nous analyserons les recettes et les dépenses par section pour le budget annexe retraçant l'opération Charlas, le budget annexe retraçant les opérations au titre du Programme d'Intérêt Communautaire Interreg III, et le budget Principal retraçant toutes les autres opérations du Sméag.

LE BUDGET ANNEXE CHARLAS

I – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La prévision s'élève à **928 672 €**.

1.1 - LES INSCRIPTIONS NOUVELLES DU BUDGET 2007

Aujourd'hui, il s'agit de prévoir une inscription complémentaire correspondant aux acquisitions foncières d'opportunité notamment quand elles répondent à des situations personnelles difficiles dans l'emprise de la retenue.

Un crédit de 150 000 € est inscrit et se répartit de la façon suivante :

Dépenses :	150 000 €	
Recettes :	150 000 € réparties ainsi :	
- Participation des collectivités membres :		75 000,00 €
- Participation de l'Agence de l'Eau :		75 000,00 €

1.2 - LES REPORTS DE CRÉDITS

2.1.1 – Dépenses

- Les reports de crédits tels que décrits au CA :	556 526,70 €
○ Suite du Débat public :	152 448,00 €
○ Organisation de la maîtrise d'ouvrage :	76 224,00 €
○ Gestion foncière :	327 854,70 €
- Le report du résultat déficitaire 2006 de :	222 145,30 €

2.1.2 - Recettes

Elles s'élèvent à **778 672 €** réparties selon le détail ci-après :

- les reports de crédits 2006 tels que définis au CA :	564 336,00 €
○ Subventions diverses :	389 336 €
○ Participation des collectivités membres :	175 000 €
- un virement prévisionnel de la section de fonctionnement pour financer les programmes suivants :	214 336,00 €
○ Suite du Débat public :	76 224 €
○ Organisation de la maîtrise d'ouvrage :	38 112 €
○ Gestion foncière :	100 200 €

II – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Son montant s'élève à **257 482,68 €**. Il s'agit essentiellement d'un budget de report.

2.1 - DÉPENSES

Elles sont constituées par :

- les reports de crédits du CA 2006 :	43 146,68 €
6174 - Assistance à la maîtrise d'ouvrage : et une inscription complémentaire de 0,80 €	40 175,88 €
6237 - Publications :	2 970,80 €
- Le virement prévisionnel pour financer la section d'investissement :	214 336,00 €

2.1 – RECETTES

Elles sont constituées par :

- l'excédent reporté (ligne 002 du budget) conforme à la décision d'affectation du résultat 2006 :	257 482,68 €
---	---------------------

Compte tenu de ces éléments, s'agissant des participations des collectivités pour les acquisitions foncières, il sera demandé en 2007 :

- de soumettre au vote le montant de 250 000 € (175 000 € au titre de l'année 2005 et 75 000 € au titre de 2007) ;
- la participation de 222 145, 30 € correspondant aux dépenses réalisées en 2005 et 2006 au titre du programme « Gestion foncière », en application de la délibération n° D05-03/05/06 du 16 mars 2005 et de la délibération n° D05-10/02 du 18 octobre 2005.

LE BUDGET ANNEXE INTERREG III A

Ce budget comportera en 2007 des inscriptions budgétaires en section d'exploitation et en section d'investissement. Il ne comporte pas de prévisions nouvelles.

Les prévisions détaillées ci-après sont des reports de crédits 2006 et des modifications sur ces reports.

1.1 – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le montant total des prévisions budgétaires 2007 s'établit à 104 605 €.

1.1.1 – LES DÉPENSES

Elles se décomposent ainsi qu'il suit :

- les reports de crédits 2006 :	94 102,18 €
○ Programme « Adaptation du réseau de mesures existant »	53 356,00 €
○ Programme « Amélioration accessibilité de l'Espace fluvial Plan d'Arem »	40 746,18 €
- le report du résultat déficitaire 2006 :	10 502,82 €

1.1.2 – LES RECETTES

Elles sont constituées par :

- les reports de crédits 2006 tels que décrits au CA 2006 :	83 263,00 €
- Un virement prévisionnel de la section de fonctionnement :	21 342,00 €

1.2 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le montant total des prévisions budgétaires 2007 en dépenses et recettes de cette section s'établit à 763 451,23 €.

Dépenses

- Les reports non réalisés tels que détaillés au CA 2006 s'élèvent à 638 276,20 €.
- Deux inscriptions supplémentaires :
 - 21 342 € au titre de virement à la section d'investissement expliqué dans la décision d'affectation de résultat,
 - 810,55 € au compte de dépenses imprévues.
- Le déficit de fonctionnement reporté de 103 022,48 sur la ligne 002.

LE BUDGET PRINCIPAL DU SMEAG

I – LA SECTION D’INVESTISSEMENT

1.1 - LES DEPENSES

Elles s’élèvent à **308 060,60 €**. Elles comprennent :

- Il s’agit des inscriptions au titre d’un programme et d’acquisition de biens mobiliers pour un montant : 60 980,00 €.
- Les reports de crédits 2006 au titre des différents programmes selon le détail figurant au Compte Administratif : 37 318,36 €
- Un crédit au titre de la reprise sur provision destinée à financer : le déficit prévisionnel du soutien d’été 2006 208 841,77 €
- Un crédit sur le compte dépenses imprévues : 920,47 €

1.2 - LES RECETTES

Les recettes s’élèvent à **377 580,71 €** selon le détail ci-après :

- Les reports 2006 selon le détail figurant au Compte Administratif : 62 272,48 €
- l’excédent d’investissement reporté 2006 : 184 808,12 €
- Les participations des collectivités membres pour le financement du programme Achat de matériel et mobilier 2006 : 60 980,00 €
- Un crédit au titre de la constitution d’une provision pour le soutien d’été. Les résultats de la campagne 2005 sont arrêtés et l’excédent s’élève à : (+) 69 520,11 €.

La section d’investissement est présentée en suréquilibre de **69 520,11 € correspondant à cette provision pour risque pour le soutien d’été non affecté à ce jour.**

II – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

2.1 – LES DÉPENSES

Les dépenses s’élèvent à **6 044 591,62 €** et se composent de la façon suivante :

A/ Les prévisions nouvelles du Budget Primitif 2007 sont 3 870 308 €.

Elles sont détaillées sur le tableau synthétique en annexe du BP. Elles recouvrent :

2.1.1 - Les dépenses au titre du soutien d'étiage 2007 :

Le montant estimé pour le soutien d'étiage 2006 est de **2 445 000 €**.

2.1.2 – Les dépenses au titre des opérations 2007

Les opérations 2006 sont évaluées à **579 111 €**. Il s'agit de :

Compte 61711	Politique Poissons Migrateurs	46 500 €
Compte 61713	Plan Garonne	50 000 €
Compte 61715	Station de mesures de l'estuaire	3 500 €
Compte 6172	Coopération transfrontalière : GIRE	138 882 € *
Compte 61762	Animation PGE	20 000 €
Compte 61763	Economie d'eau	5 000 €
Compte 6175	Communication	190 229 €
Compte 61751	Observatoire	15 000 €
Compte 61782	Suivi nappe polluante sur le Lot	90 000 €
Compte 657	Subventions versées par le Sméag	20 000 €

** 30 000 € sont constitués par une subvention qui sera versée au titre de l'objectif « Meilleure connaissance de la Garonne physique ». Il seront imputés sur le compte 65718 « subventions » sur le document budgétaire. Une délibération est présentée en séance.*

2.1.3 – Les dépenses au titre des frais structure et de fonctionnement du Sméag

Elles s'élèvent à **846 197 €**, soit une augmentation de 32,70 % par rapport à 2006 et sont financées par les contributions des collectivités membres pour 747 197 € et les subventions de l'Agence de l'Eau pour 99 000 €.

- Les charges à caractère général s'élèvent à **256 342 €**. Ces charges sont en augmentation de 34,30 % par rapport à 2006 (190 768 €). Cette progression est exceptionnelle et s'observe principalement sur les comptes suivants :

6135 « locations mobilières » (+ 6 800 €)

Changement fin 2007 des véhicules de fonction et prévision changement photocopieur-fax : augmentation prévisionnelle des loyers.

61558 « entretien biens mobiliers » (+ 5 100 €)

Conséquence du changement biens meubles susvisés ci-dessus.

6177 « gestion et frais communs » (+ 2 500 €)

Le Sméag accueille cette année deux stagiaires pour 6 mois (voir trois) dont la gratification s'élève à 30 % du Smic par mois. Il concerne les projets suivants : le système d'information géographique, la dynamique fluviale.

6231 « annonces et insertions » (+ 9 000 €)

Augmentation du nombre des marchés.

6256 « missions » (+ 8 000 €)

Le Sméag a recruté au cours de l'année 2006 trois agents supplémentaires. Le nombre de missions est en augmentation constante.

6288 « autres services » (+ 43 382 €)

Il est prévu en 2007 une journée « Etats généraux de la coopération transfrontalière » pour laquelle une large diffusion des résultats du projet avec traduction en espagnol sera réalisée. Le montant de cette traduction a été évalué sur devis.

- Les charges de personnel :

Leur montant est de **589 855 €*.** Ce montant n'inclut pas la rémunération du chargé de mission affecté au programme spécifique Natura 2000. Le montant du chapitre 012 du document budgétaire s'élève à 628 686 € et inclut donc les charges du personnel affecté au fonctionnement général du Syndicat mixte et du personnel affecté et financé au titre d'opérations. Les charges du chapitre 012 augmentent de 17,7 % par rapport à 2006 (534 061 €). Les charges du personnel représentent 16,20 % de la section de fonctionnement.

Cette augmentation est principalement due :

- à un calcul des nouveaux postes créés en 2006 évalués sur une base de 6 à 8 mois et calculer cette année sur 12 mois (Natura 2000 et Zones humides),
- à la réévaluation de deux contrats de chargé de mission renouvelés en 2007,
- à la création de deux postes saisonniers afin de couvrir les besoins de surcroît de travail,
- à la modification du régime indemnitaire du Sméag.

Toutefois, il est à noter que **trois postes d'animation sont co-financés par l'Agence de l'eau** (Migrateurs, zones humides et Schéma directeur d'entretien). La totalité des subventions versées sur le chapitre 012 s'élève à 99 000 €, ce qui ramène la participation des collectivités membres à un montant de 490 855 €, soit une augmentation effective des cotisations en charge de personnel de 9 % par rapport à 2006.

B/ Les reports de crédits 2006 sont de 2 055 227,77 € conformément au détail du compte administratif 2006.

C/ Un crédit pour l'abondement de la provision pour risques du soutien d'étiage de 69 520,11 € correspondant au résultat définitif excédentaire de la campagne 2005.

E/ Compte tenu des recettes de la section de fonctionnement dont le détail vous est donné ci-après ; le montant de l'excédent reporté sans affectation spécifique est de 913 237,56 €. Cet excédent sert à équilibrer le budget de fonctionnement et alimente la rubrique 022 « dépenses imprévues » pour une somme de 49 535,74 €.

2.2 – LES RECETTES

Elles s'élèvent à **6 044 591,62 €** en équilibre avec les dépenses et se décomposent comme suit :

↳ **Le financement des dépenses nouvelles pour 2007 pour 3 870 308 €.**

Elles sont détaillées sur le tableau synthétique en annexe du BP. Elles recouvrent :

2.2.1 - Les recettes au titre du soutien d'étiage 2007

Le montant total du soutien d'étiage s'élève cette année à **2 445 000 €**. Son financement est le suivant :

- subvention de l'Agence de l'Eau :	1 222 500 €
- part d'EDF :	538 750 €
- Participations des collectivités membres :	151 123 €
	<hr/>
	2 012 373 €

Pour information, le complément de financement, soit 532 627 €, sera financé par l'excédent général reporté du Sméag. En effet, la provision pour risque est normalement utilisée en entier pour combler le déficit prévisible du soutien d'étiage 2006.

2.2.2 - Les recettes au titre des opérations 2007

Elles s'élèvent à **579 111 €**. Il s'agit de :

- Subvention de l'Agence de l'Eau :	164 715 €
○ Animation du PGE :	10 000 €
○ Economie d'eau :	2 500 €
○ Propagation d'une nappe polluante sur le Lot :	63 000 €
○ Politique Poissons Migrateurs :	32 550 €
○ Plan Garonne	15 000 €
○ Coopération transfrontalière : GIRE	41 665 €
- Subventions de l'Etat :	25 000 €
○ Plan Garonne :	25 000 €
- Autres subventions diverses :	96 441 €
○ Partenariat avec la Navarre - GIRE :	69 441 €
○ Propagation d'une nappe polluante sur le Lot :	27 000 €
- Participations des collectivités membres :	292 955 €

2.2.3 - Les recettes au titre des frais de structure et de fonctionnement 2007

Elles s'élèvent à **846 197 €** et sont financées de la façon suivante :

○ Participation des collectivités membres :	747 197 €
○ Subventions de l'Agence de l'eau :	99 000 €

↳ **Les autres recettes 2007 :**

Il s'agit :

- D'une part, des restes à réaliser conformes au CA 2006 (voir détail tableau du CA), pour un montant de **1 584 832,29 €**.

- D'autre part, de l'excédent reporté de l'exercice 2005 pour **913 237,56 €** sur l'article 002.
- De la reprise sur provision pour soutien d'étiage de **208 841,77 €** pour le financement du soutien d'étiage 2006.

EN CONCLUSION :

Les cotisations des collectivités membres au titre du fonctionnement budget PRINCIPAL s'élèvent à 1 232 255 € au lieu de 1 156 486 € en 2006, soit une augmentation de 6,55 %.

Les participations générales des collectivités membres s'élèvent tous budgets confondus à 1 307 255 €, soit une augmentation de 13 % par rapport à 2006, due principalement à une dépense nouvelle sur le budget Charlas.

Il est à noter qu'il ne sera fait appel qu'à une partie des cotisations du soutien d'étiage 2007, soit 151 123 € (au lieu de 381 123 €) compte tenu du montant de l'excédent reporté 2006 de 913 237 €. Toutefois, compte tenu, d'une part de la nouvelle donne concernant le soutien d'étiage avec notamment un déstockage probable Tarn-Aveyron dont les coûts sont plus importants que ceux évalués pour Montbel, et d'autre part de la provision pour risque pratiquement utilisée en entier pour le déficit du soutien d'étiage 2006, je serais peut-être amené à vous convoquer à nouveau pour une demande complémentaire de financement pour le soutien d'étiage 2007.

Par ailleurs, outre les participations liées à l'exercice 2007 en section de fonctionnement, il sera fait appel cette année, des participations pour le financement des dépenses de gestion foncière réalisées en 2005 et 2006 sur le budget Charlas, soit 222 145,30 € en application de la délibération n° D05-03/05/06 du 16 mars 2005.

Enfin, s'agissant de l'opération terminée « Adaptation de la gestion quantitative et qualitative » relative à la station de mesure de l'estuaire, il est rappelé que les participations des collectivités membres ont été liquidées sur la base des dépenses réelles effectuées, des subventions encaissées et en tenant d'une évaluation de la récupération de la TVA à venir en 2007 d'environ 16 000 €. Cette année, le Sméag effectuera la demande de FCTVA et procédera le cas échéant à un réajustement des participations. L'inscription budgétaire sera prévue en 2008.

Deux tableaux synthétiques de répartition entre collectivités membres des cotisations propres à l'exercice 2007, un tableau général reprenant les trois budgets 2007 sont annexés au présent rapport.

Comme je m'y suis engagé lors du dernier comité syndical, je vous présente également deux bilans sur la situation financière du soutien d'étiage 2005 et 2006, annexés au rapport du compte administratif 2006.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

6 – BUDGETS 2007 du Sméag

PROJET DE DÉLIBÉRATION

VU le débat d'orientations budgétaires intervenu en séance du 5 décembre 2006 ;

VU le rapport du président ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

ADOPTE le projet de Budget Général du Syndicat Mixte pour l'exercice 2007, qui se décompose en un budget Principal et deux budgets annexes pour les opérations Charlas et Interreg.

PREND ACTE des différentes cotisations réparties entre les collectivités membres qui seront appelées en 2007.